
PROJET DE RÉSOLUTION NO 1261/12/22

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no 1261/12/22;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 janvier 2022, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 a pour but :
 - d'autoriser la classe d'usages H-4 (Multifamiliale (4 à 8 logements)) d'un maximum de 5 logements à l'intérieur de la zone commerciale C-306, et plus particulièrement aux 1064-1068A de la rue Blanchette;
 - d'abroger le PPCMOI, résolution 1336/12/21, qui a pour effet d'autoriser la classe d'usages H-4 (Multifamiliale (4 à 8 logements)) d'un maximum de 4 logements à l'intérieur de la zone commerciale C-306, et plus particulièrement aux 1064-1068 de la rue Blanchette.

La zone commerciale C-306 est délimitée approximativement par la limite arrière des terrains situés du côté nord-ouest de la rue Bernier, la rue Perron, la rue Blanchette, une limite située à une distance d'environ 70 mètres au nord-est de la rue Blanchette, la rue Paris, par la limite arrière des terrains situés du côté sud-ouest du boulevard Saint-Joseph et la rue Robichaud.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution no 1206/12/22 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser un bâtiment multifamilial de 5 logements aux 1064-1068A de la rue Blanchette

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 16 décembre 2022.

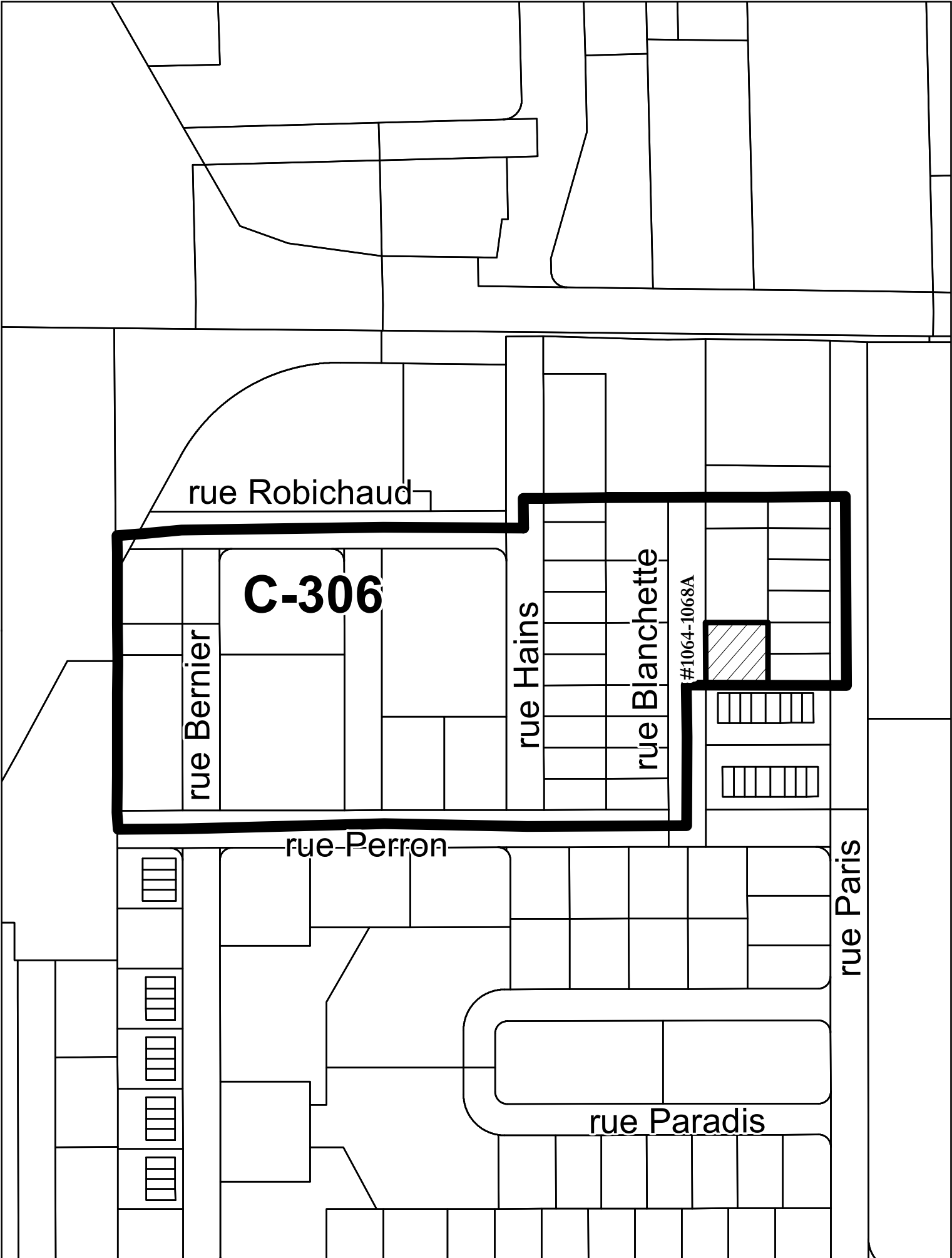
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION _____



ZONE VISÉE



TERRAIN VISÉ